COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 16 mai 2025, 9h

Négos 2025-2029

L'Alliance syndicale demande un blitz de négociation à l'APCHQ

Montréal, le 16 mai 2025 – L'Alliance syndicale de la construction – regroupant les cinq syndicats de l'industrie – exhorte l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) à participer à un blitz de négociation afin d'arriver à une entente négociée d'ici au 21 mai 2025, à 9h. Depuis le début des négociations, l'Alliance syndicale a été disponible et diligente dans ses efforts de négociation. De nombreuses propositions ont été soumises pour faire avancer le processus et pour s'assurer que les négociations ne nuisent pas à la population, ni au besoin de construction dans le secteur résidentiel. Coup sur coup, elle s'est butée à une partie patronale ne faisant pas preuve d'ouverture. Sachant que les travailleurs et travailleuses de l'industrie ont subi une perte de près de 10% de leur pouvoir d'achat depuis la dernière convention collective, il est urgent d'agir.

Dès le début des négociations, à l'automne 2024, l'Alliance syndicale a clairement exprimé à toutes les associations patronales que l'objectif était d'arriver à une entente négociée entre les parties rapidement, afin que les travailleurs et travailleuses obtiennent leur augmentation salariale dès le premier jour de la nouvelle convention collective, soit le 1er mai 2025. Pour ce faire, l'Alliance syndicale a utilisé les outils mis à sa disposition, tels que les services de la conciliation et de la médiation. Lorsqu'il y avait une bonne volonté de négocier, les objectifs ont été atteints. En effet, l'Alliance syndicale a conclu des ententes – dans les délais souhaités – dans les trois autres secteurs de l'industrie, ce qui représente 80% des heures travaillées dans la construction. Pourquoi les négociations achoppent-elles donc dans le secteur résidentiel? C'est à l'APCHQ de faire la démonstration qu'elle veut un règlement négocié. Maintenant.

Le 21 mai prochain, l'Alliance syndicale de la construction obtiendra le droit de déclencher la grève. Les cinq syndicats qui composent l'Alliance ont obtenu un mandat de grève de leurs membres respectifs et n'hésiteront pas à l'utiliser s'il s'avère le moyen le plus efficace pour s'assurer que les travailleurs et travailleuses de la construction résidentielle récupèrent le pouvoir d'achat perdu.

Prochaines étapes

L'Alliance syndicale attend une réponse positive de l'APCHQ pour participer à des négociations éclair dans les prochains jours, afin qu'une entente soit conclue d'ici au 21 mai prochain, à 9h. Si l'intensification des négociations n'a pas lieu d'ici là, tous les moyens de pression seront considérés par l'Alliance syndicale, incluant la grève.

À propos de l'Alliance syndicale de la construction

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. www.facebook.com/AllianceSyndicale/

– 30 –

SOURCE : Alliance syndicale de la construction

Renseignements :
Élisabeth Cloutier, conseillère aux communications
514 625-2479